

*Interpellation présentée par le député:*

*Mme Sandra Borgeaud*

*Date de dépôt : 17 septembre 2008*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite concernant les repas de fin d'année pour le personnel de Champ-Dollon**

La Direction de chaque établissement, dont Champ-Dollon, demande au Département des Institutions la somme de Sfr. 25. -- par employé pour le repas de fin d'année du personnel. Somme qui lui est accordée.

Or il s'avère que la prison reçoit une somme globale pour tous les employés. Les employés ne voient absolument pas cette somme et n'en bénéficient visiblement pas lors des repas de fin d'année.

*La question est la suivante :*

*Comment est gérée la somme attribuée pour le repas de fin d'année, que le Département des Institutions donne à la Direction de Champ-Dollon ?*